Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 074-200034882-20260513-ARE2026_63-AR

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
PAYS DU MONT-BLANC

DECISION DU PRESIDENT
N°2026/63

Objet : **Attribution de la consultation n° 2026-20 – Fourniture de panneaux imprimés pour les 3 déchèteries (Sallanches, Saint-Gervais-les-Bains et Megève) - Lot n°2 Panneaux pour les petits flux en 3 formats A2, A3 et A4**

Auteur de l'acte : Jean-Marc PEILLEX, Président de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc

Le Président de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 relatif aux délégations de pouvoirs pouvant être consenties par le Conseil Communautaire au Président,

Vu la délibération n°2026/035 du 11 avril 2026 portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics (marchés et accords-cadres) passés sans publicité ni mise en concurrence préalables ainsi que toute décision concernant leurs avenants dans la limite des crédits inscrits aux budgets,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la consultation lancée le 5 mai 2026 pour la fourniture de panneaux imprimés pour les 3 déchèteries (Sallanches, Saint-Gervais-les-Bains et Megève),

Considérant que la date de remise des offres était fixée au mardi 12 mai 2026,

Considérant que 4 entreprises ont été consultées, et que 4 offres ont été reçues dans les délais,

Considérant les critères de jugement et de classement des offres prévues par le document unique valant acte d'engagement, à savoir prix de l'offre 50 % et délai de livraison 50 %,

Considérant l'analyse des offres reçues en application des critères énoncés ci-dessus,

DECIDE

Article 1 : D'attribuer le marché public pour la fourniture de panneaux imprimés pour les 3 déchèteries (Sallanches, Saint-Gervais-les-Bains et Megève) – Lot 2 Panneaux pour les petits flux en 3 formats A2, A3 et A4 au prestataire suivant :

- IMPRIMERIE MONTERRAIN, 15 RUE JUMEL, 74 300 CLUSES
  Pour un montant de 1 862 € HT, soit 2 234.40 € TTC

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 074-200034882-20260513-ARE2026_63-AR

Article 2 : De signer les documents de la consultation dont les conditions d'exécution sont définies dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières et dans le Document Unique valant Acte d'Engagement.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet,
- Monsieur le Trésorier,

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire

Fait à Passy, le 13 MAI 2026

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DU MONT BLANC

Le Président,
Jean-Marc PEILLEX.

Tél. : 04 50 78 12 10
accueil@ccpmb.fr
ccpmb.fr

648, chemin des Prés Caton
P.A.E du Mont-Blanc
74190 PASSY